

PREFECTURE DES PAYS DE LA LOIRE

Arrêté n° 613/ SGAR/ du 31 DEC. 2008

relatif au plan de gestion 2003-2007 des poissons migrateurs
du bassin de la Loire, des côtiers vendéens et de la Sèvre niortaise

Le préfet de région Pays de la Loire
Préfet de la Loire-Atlantique
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre national du Mérite

- VU le décret du 8 janvier 1852 modifié sur l'exercice de la pêche maritime ;
- VU le décret n° 90-94 du 25 janvier 1990 modifié, pris pour l'application de l'article 3 du décret du 8 janvier 1852 modifié, fixant les conditions générales d'exercice de la pêche maritime dans les eaux soumises à la réglementation communautaire de conservation et de gestion ;
- VU le décret n° 90-618 du 11 juillet 1990 modifié relatif à l'exercice de la pêche maritime de loisir ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU les articles R 436-44 à R 436-68 du code de l'environnement ;
- VU l'arrêté du 24 mars 2003 approuvant le plan de gestion des poissons migrateurs du bassin de la Loire, des côtiers vendéens et de la Sèvre Niortaise 2003-2007 ;
- VU l'arrêté du 26 juin 2008 relatif à la prorogation du plan de gestion des poissons migrateurs jusqu'au 31 décembre 2008 ;
- VU l'avis du COGEPOMI du bassin de la Loire, des côtiers vendéens et de la Sèvre Niortaise en date du 19 novembre 2008 ;
- Sur proposition du directeur régional de l'environnement et du directeur régional des affaires maritimes des Pays de la Loire ;

ARRETE

Article 1 : Plan de gestion des poissons migrateurs

Le plan de gestion des poissons migrateurs du bassin de la Loire, des côtiers vendéens et de la Sèvre Niortaise » 2009/2013 concernant les espèces potamotoques (saumon, aloses, lamproies et truite de mer) est approuvé.

Article 2 : Le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur régional de l'environnement et de le directeur régional des affaires maritimes des Pays de la Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Bernard HAGELSTEEN

31 DEC. 2008